



**RAPPEL DE LA  
REGLEMENTATION**

---

**Attention  
ARNAQUES**

---

**INAUGURATION  
CONVENTION  
AVEC LES AMIS  
DES COTES**

---

# **JUILLET 2018**

# **JOURNAL DE**

# **VALBOIS N°17**

**MAIRIE DE VALBOIS**

20 RUE DES FONTAINES

55300 VARVINAY

SITE INTERNET : [www.valbois-meuse.fr](http://www.valbois-meuse.fr)

**COMPTE RENDU  
DE LA REUNION  
DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 20  
JUN 2018**

**OUVERTURE  
SECRETARIAT DE  
MAIRIE**

MARDI DE 14 H à 18 H

# RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

en matière **de bruits de voisinage**  
et notamment pour les travaux de jardinage et bricolage utilisant des appareils à moteur tels que tondeuse à gazon , motoculteur, débroussailleuse, tronçonneuse, etc.....

Ces travaux sont autorisés uniquement aux horaires suivants :

Du **lundi au vendredi de 8 H à 12 H et de 14 h à 18 H**

Le **samedi de 9 H à 12 H et de 14 H à 19 H**



**Le dimanche et jours fériés de 10 H à 12 H**

## RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

concernant **le brûlage des déchets à l'air libre :**

Le brûlage à l'air libre **est interdit** par le règlement sanitaire départemental

Déchets ménagers, verts et autres , plastiques ou bois traités , des solutions existent : la mise en déchèterie et le compostage !

## ATTENTION ARNAQUES TELEPHONIQUES

Ces derniers temps , des clients d'ENEDIS ont été victimes d'arnaques . Les fraudeurs se font passer pour de prétendus salariés de l'entreprise . Ces individus incitent les clients à accepter des prestations payantes comme la réalisation de diagnostics énergétiques . Ils procèdent par appels téléphoniques , envoient des e-mails et des SMS frauduleux pour récupérer les données personnelles , demander de l'argent . Ils peuvent aussi inciter à rappeler des numéros fortement surtaxés . Afin d'inviter ses clients à être vigilants , ENEDIS rappelle qu'elle ne réalise aucun démarchage commercial.



A l'occasion de la signature de la convention , Les Amis Des Côtes se sont rassemblés pour inaugurer le circuit de Savonnières .  
Ce circuit fait découvrir des trésors du passé : l'église Saint-Hilaire avec sa cloche et la pierre tombale , La pierre de la Damechonne , l'Autel Allemand , un réservoir d'eau désaffecté et un Obélisque .  
Ce parcours fait environ 9,6 km avec un dénivelé de 134 m



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUIN 2018

**Présents** : MARCUS Martine, DUMENY Catherine, HAZARD Jean, HAZARD Guy, MARCUS Hubert, NICOLAS Christophe

**Absente** : MUHLENHOVER Danièle

**Secrétaire de séance** : DUMENY Catherine

Convocation : 05/06/2018

Affichage : 26/06/2018

### **N° 18-2018 : Demande d'aide au titre du dispositif solidarité énergie**

Le Maire expose à l'assemblée le courrier de la maison de la solidarité (Département de la Meuse) sollicitant la commune pour étudier une demande d'aide financière concernant une famille demeurant à Valbois relative à la prise en charge de deux factures d'électricité d'un montant global de 476.19 euros (une facture de 135.08 € et une facture d'un montant de 341.11 €)

Le Conseil Municipal, prenant acte que seule la facture de 135.08 € pourra bénéficier d'une aide du Département, et après en avoir délibéré, décide par 4 voix pour et 2 voix contre, d'octroyer une aide d'un montant de 150 euros qui sera versée directement à Direct Energie pour une prise en charge partielle des factures d'électricité.

### **N° 19-2018 : Travaux de réhabilitation de la mairie**

Le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux de remplacement de deux fenêtres de l'étage (salle d'archives) ont été confiés à l'entreprise MD Fenêtres pour un montant HT de 1 120 euros (délibération n° 44-2017 du 11/12/2017).

Dans le cadre du dossier d'aide au titre de la DETR 2018, l'architecte des bâtiments de France a demandé que les fenêtres soit munies, a minima, de deux bois par ventail séparant chaque carreau en trois parties de surfaces égales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le nouveau devis incluant les croisillons préconisés par l'architecte pour un montant HT de 1 260 euros.

### **N° 20-2018 : Remplacement chaudière logement communal de Senonville**

Le Conseil Municipal constatant qu'il convient de remplacer la chaudière existante et vétuste et après étude des différentes offres reçues :

- SARL Martin Yohann (chaudière bois chartreuse 4032 F Belge) fourniture et pose pour un montant HT de 4 870.25 euros
- Ets REB (chaudière bois chartreuse 4032 F Belge et chauffe eau électrique) fourniture et pose pour un montant HT de 7 962.35 euros.

Les entreprises MASSEE et POTEAUX n'ont pas répondu.

DECIDE par 6 voix pour de confier les travaux de remplacement de la chaudière du logement communal de Senonville à l'entreprise MARTIN Yohann pour un montant HT de 4 870.25 euros.

### **N° 21-2018 : Etat des restes à recouvrer**

Le Conseil Municipal prend acte des restes à recouvrer arrêtés par la trésorerie de Vigneulles.